



Délibération n°2026-01-01
Débat d'Orientations Budgétaires 2026
Rapport d'Orientations Budgétaires

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à neuf heures, l'Assemblée Générale, légalement convoquée le 22 janvier 2026 s'est réunie à la mairie de Yerville, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Président du SIDESA.

Secrétaire de séance : Georges MOLMY

Nombre total de délégués en exercice	56
Quorum (statuts du SIDESA : présents + représentés)	28
Nombre de délégués présents	24
Nombre de délégués représentés (pouvoirs)	10
Nombre total de voix	34

Etaient présents :

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégué présent
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre	Jean-Pierre THEVENOT
SIEA Caux Nord-Est	Marie-Pierre VITTU
SAEPA du Bray Sud	Jérôme GRISEL
Communauté de Communes Caux Austreberthe	Daniel GRESSENT
SMEA Caux Central	Gérard LEGAY
SMBV Caux Seine	Didier FERON
Caux Seine Agglo	Gilles AMAT
SIAEPA du Crevon	François DELNOTT
SMAEPA Plateau d'Aliermont	Jean-Marie FOLLAIN
SEA Forges-Est	Philippe DION
CA Fécamp Caux Littoral	Bernard HOGUET
SIAEPA Les Grandes Ventes	Jean-Luc LEMASSON
SMAEPA Grigneuseville-Bellencombre	Christophe COQUATRIX
SIAEPA Les Trois Sources Cailly Varenne Béthune	Georges MOLMY
SIAEPA de la région de Doudeville Saint Laurent en Caux	Michel FILLOCQUE
SMBV Durdent Saint Valéry et Veulettes	Michel CORDIER
Commune Saint Nicolas d'Aliermont	Didier BREARD
SMAEPA Yerville	Jean-Pierre CHAUVET
SIAEPA de Sigy-en-Bray	Jérôme GRISEL
Commune de Montville	Gaëlle FLIPO
SMAEPA de la région de Valmont	Laurent VASSET
SMBV Valmont Ganzeville	Antoine SERVAIN
SMBV Valmont Ganzeville	Laurent VASSET
SMAEPA Béthune	Lionel PERRE

Etaient représentés :

NOM DE LA COLLECTIVITE	Pouvoir
SIAEPA O2BRAY	Hervé GUERARD donne pouvoir à Daniel GRESSENT
SMBV Durdent	Jean-François OUVRY donne pouvoir à Antoine SERVAIN
Commune de Forges-les-Eaux	Christine LESUEUR donne pouvoir à Jérôme GRISEL
SIAEPANC Blangy sur Bresle Bouttencourt	André BAYART donne pouvoir à Laurent VASSET
SIGE Bray Bresle Picardie	Jérôme NAUWYNCK donne pouvoir à Philippe DION
Communauté de Communes Terroir de Caux	Robert VEGAS donne pouvoir à Christophe COQUATRIX
SIE Vexin Normand	Guy BURETTE donne pouvoir à Gilles AMAT
SMAEPA Entre Bresle & Yères	Thierry BLONDIN donne pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
SIAEPA Cuy Saint Fiacre	Christian DUCROCQ donne pouvoir à Jean-Luc LEMASSON
Commune de Saint Saens	Pascal TACCONI donne pouvoir à Georges MOLMY

Assistaient également à la séance :

Claire ROCHELLE (SIDESA) ; François-Xavier RIMBOURG (SIDESA) ; Cécile PAQUIN (SIDESA) ; Delphine BOURLIER (SIDESA), Samuel LEGOIS (SIDESA) ; Héloïse LIGNY (SIDESA) ; Horace CODJO (SIDESA) ; Nohad ELIDRISSI (SIDESA) ; Gilbert GREAUME (Membre Honoraire du SIDESA) ; Rémi DUBOST (Membre Honoraire du SIDESA) ; Jean-Marc LEBLOND (CA Fécamp Caux Littoral) ; Samuel GEDRIN (SMAEPA Yerville) ; Catherine COLLET (Commune de Cottevrard)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5722-1 et L.2312-1 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté par le Président ;

Les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire - qui s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire présenté par le Président - a lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget. Dans le cadre de l'instruction comptable M57, la tenue du débat d'orientation budgétaire doit d'effectuer dans un délai maximal de 10 semaines avant le vote du budget.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 ;
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2026 sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire 2026.

Signature Président :



Laurent VASSET

Signature du Secrétaire de séance :



Georges MOLMY

Pour extrait conforme au registre des délibérations de l'Assemblée. Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture et de son affichage le 28/01/2026

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026



Indications liminaires

En application de [l'article L.2312-1](#) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président du SIDESA (« *établissement public administratif de 3 500 habitants et plus* » au sens de l'article précité) doit présenter à l'assemblée délibérante, dans un délai dix semaines maximum avant l'examen du budget, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Le [décret n°2016-841 du 24 juin 2016](#) en précise le contenu.

Sidesa

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'EAU SEINE AVAL



Orientations budgétaires

Evolution des recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées des cotisations et du produit des contrats d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Cotisations

Les cotisations des collectivités adhérentes financent les activités générales du SIDESA :

- Conseils techniques et juridiques,
- Information et veille technique et juridique (site Internet, newsletters, outils, publications, ...) ;
- Publication du mensuel « Eaux Claires » ;
- Réunions thématiques et d'information ;
- Enquêtes et études locales ;
- Participation aux travaux législatifs et réglementaires (notamment via l'adhésion à la FNCCR),
- Participation aux groupes de réflexion et de mutualisation des connaissances (FNCCR ; CNFPT ; Observatoire DT-DICT, ASTEE ; Réseau Idéal : Assises ANC, Carrefour des Gestions Locales de l'Eau) ;
- Représentation et défense des intérêts des collectivités adhérentes auprès des acteurs nationaux et locaux de l'eau et de l'assainissement (Services de l'Etat : Préfecture, DDTM, DISE, DRFIP, ARS, ... ; AESN ; Conseils Départementaux ; F RTP ; Délégués de services publics, ; Bureaux d'études ; Maîtres d'œuvre ; ...) ;
- Coordination de l'animation des Bassins d'Alimentation des Captages en Seine-Maritime (« Anim' l'Eau 76 »).

1. Activités générales

a. Réunions thématiques et d'information

Les réunions thématiques et d'information visent à informer les élus et les agents des collectivités adhérentes.

Le thème de ces réunions a pour objectif de répondre utilement aux attentes et aux besoins exprimés par les collectivités adhérentes.

b. Représentation extérieure et défense des intérêts des collectivités adhérentes

Le SIDESA poursuivra sa participation aux réunions à l'échelle nationale (FNCCR, Idéal Co, Observatoire DT-DICT, ASTEE), notamment pour contribuer aux groupes de travail sur la refonte des textes législatifs et réglementaires en cours, et la mise en œuvre concrète de la réglementation.

Orientations budgétaires

c. Communication

La communication porte sur l'information et la veille juridique et technique (newsletters, site Internet, journal mensuel).

Au cours de l'année 2026, le site Internet sera remanié pour s'adapter aux évolutions techniques indispensables.

2. Structure de la cotisation

La cotisation est composée comme suit :

- Une part fixe (pour toutes les collectivités adhérentes, sauf les SBV) ;
- Une part proportionnelle (pour les collectivités compétentes en eau potable et/ou assainissement), calculée en fonction des m³ facturés. Cette part variable est plafonnée en fonction du nombre de m³ facturés.

	COTISATIONS : Année 2026	
	Montand	Plafonnement
Part fixe	522 € (Sauf SBV)	Sans objet
Part proportionnelle aux m³ d'eau facturés en année N-2	0,01621€/m ³ facturé	De 1 250 000 à 6 millions de m ³ d'eau facturés : part proportionnelle plafonnée à 19 912 €
		Au-delà de 6 millions de m ³ d'eau facturés : part proportionnelle plafonnée à 31 835 €

La cotisation est payée par toute collectivité adhérente au 1^{er} janvier de l'année N :

- Elle est intégralement due même en cas de retrait en cours d'année N ;
- Elle est facturée au prorata en cas d'adhésion en cours d'année N.

Le niveau de recettes des cotisations est impacté par la diminution régulière des volumes facturés (en moyenne -3,15% par an entre 2016- et 2025).

Afin de maintenir le niveau des cotisations, les parts fixe, proportionnelle et les plafonds de la part proportionnelle ont été augmentés d'environ 5% pour l'année 2026.

Ainsi, le niveau de recettes des cotisations retrouvera en 2026 le niveau de 2018.

Orientations budgétaires

L'évolution du montant des cotisations est la suivante :

	Montant total cotisations perçues	Participation encours de la dette (retraits)	TOTAL
2018	324 911,00 €	0,00 €	324 911,00 €
2019	296 351,23 €	0,00 €	296 351,23 €
2020	280 266,65 €	0,00 €	280 266,65 €
2021	281 563,55 €	47 614,82 €	329 178,37 €
2022	277 844,42 €	18 033,75 €	295 878,17 €
2023	276 438,39 €	0,00 €	276 438,39 €
2024	302 265,93 €	0,00 €	302 265,93 €
2025	319 612,44 €	0,00 €	319 612,44 €
BP 2026	330 000,00 €	0,00 €	330 000,00 €



Orientations budgétaires

Produit des services AMO

Le SIDESA intervient en qualité d'AMO dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement : études diagnostiques, schémas directeurs, PGSSE, procédures de déclarations d'utilité publique et mise en œuvre des arrêtés, études BAC, maîtrise d'œuvre, procédures de passation des contrats de concessions de services publics et de marchés de prestations de services dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Il réalise également des études : études de transfert des compétences (eau, assainissement, eaux pluviales urbaines), stratégie de protection de la ressource en eau, audits des contrats de concessions de services publics, gestion patrimoniale, études sur les modes de gestion des services publics, arrêtés et schémas de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

49 contrats AMO ont été signés en 2025 pour un montant de 769 312 €, soit une augmentation en valeur de 39,61% par rapport à l'année 2024.

	2024	2025	Variation 2025/2024
Montant contrats signés	551 040,50 €	769 312,75 €	39,61%
Contrats adhérents	501 592,50 €	768 292,75 €	53,17%
Montant moyen	8 600,00 €	15 700,00 €	82,56%

En 2025, la majorité des contrats signés concernait (63,27%) des missions eau potable, confirmant la tendance 2025 (59,38 % des contrats signés en 2025).

Eu égard aux affaires en cours d'exécution et à celles à venir, à l'étalement de leur exécution dans le temps et au nombre d'Equivalents Temps Plein affectés à l'AMO (7,5 ETP en 2026), à l'augmentation du tarif jour appliqué à compter du 1^{er} janvier 2026, la facturation pour l'année 2026 est prévue à hauteur de **692 000 €**.

Produits AMO				
2022	2023	2024	2025	Projection 2026
407 308 €	421 013 €	407 493 €	470 714 €	692 000 €

Orientations budgétaires

En 2026, il conviendra de poursuivre les missions d'AMO, notamment :

- Dans le domaine de l'eau potable, afin que les collectivités compétentes disposent des stratégies de protection de la ressource, études BAC et suivi fin de la qualité de l'eau nécessaires à l'obtention des aides financières de l'AESN dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention et à l'engagement ou la poursuite de projets de travaux ;
- Dans le domaine de la gestion patrimoniale : connaissance et renouvellement du patrimoine, audits des contrats, procédures de passation des contrats d'exploitation, diagnostics eau et assainissement ;
- Anticiper les évolutions liées à la révision de la directive eaux résiduaires urbaines.

Subventions

Les subventions de l'AESN portent exclusivement sur la mission Coordination de l'animation BAC en Seine-Maritime (« Anim' l'Eau 76 »).

En 2026, les subventions (80%) à percevoir de l'AESN concerneront les formations dispensées auprès animateurs BAC pour une dépense prévisionnelle de 10 000 €.

Le montant de subvention escompté pour l'année 2026 s'élève donc à **8 000 €**.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Aucune charge à caractère général spécifique.

Dépenses de personnel

(Cf. Infra)

Les dépenses de personnel représentent 86% des dépenses de fonctionnement. Elles doivent être maîtrisées et garantir la qualité du service apporté aux collectivités adhérentes.

Charges de gestion courante

Aucune charge de gestion courante spécifique.

Charges financières

Elles concernent le paiement des intérêts du prêt immobilier (2008) et du prêt pour les travaux d'isolation et de réfection extérieure du bâtiment (2019).

Equilibre de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée grâce au maintien des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Orientations budgétaires

Evolution des recettes d'investissement

Ressources propres

Les ressources propres proviennent essentiellement des excédents de fonctionnement capitalisés et du solde d'exécution reporté.

Le remboursement de l'échéancier de paiement des cotisations (8055,28 € par an).

Subventions et remboursements

Sans objet.

Evolution des dépenses d'investissement

Remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital du prêt immobilier est légèrement supérieur aux intérêts.

Dépenses d'investissement

En 2026, les dépenses d'investissement correspondront essentiellement :

- A la refonte du site internet (12 000 €HT) ;
- A l'aménagement intérieur des locaux pour les adapter à l'augmentation u nombre des agents depuis l'achat des locaux en 2008 ;
- Aux restes à réaliser (solde des travaux d'isolation et de réfection du bâtiment). Le montant des travaux d'isolation et de réfection du bâtiment (extérieur et huisseries) a fait l'objet du règlement d'un 1^{er} acompte (75 000 €) à hauteur de 50% du montant prévisionnel des travaux (150 000 €), financé par le prêt contracté en 2019. En 2020, un second acompte a été réglé (48 000 € TTC). La réception des travaux n'a pas eu lieu, des malfaçons devant être reprises (infiltrations fenêtres). Le solde sera réglé sur présentation des justificatifs à la réception définitive (27 000 € TTC).

Structure, gestion de la dette & perspectives



Structure, gestion de la dette & perspectives

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2026

La dette correspond à :

- L'emprunt immobilier pour l'acquisition des locaux de bureau (2008) ;
- Le prêt pour les travaux d'isolation et de réfection du bâtiment (extérieur et huisseries) (2019).

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de **206 517,07€**.

	Au 01/01/2025	01/01/2026
Montant de la dette	230 562,26 €	206 517,07 €
Taux moyen	2,83%	2,83%
Durée de vie moyenne	18,5 ans	18,5 ans
Nombre d'emprunts distincts	2	2
Nombre d'établissements bancaires	2	2
Taux d'endettement (dette/recettes réelles de fonctionnement)	24,13%	
Epargne brute	340 922 €	
Capacité de désendettement (Dette/épargne brute*)	0,67 ans	

La capacité de désendettement (*dette/épargne brute*) correspond au nombre d'années nécessaires au SIDESA pour rembourser sa dette (sans nouvel emprunt) en y consacrant l'intégralité de son autofinancement.

*Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement (NB : HORS Excédent de fonctionnement antérieur)

Structure de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, 100 % de la dette sera composée de taux fixe.

Structure de la dette par type d'emprunt	Encours	Part (%)
Fixe	206 517,07 €	100%

Structure des effectifs

Perspectives

L'objectif est de maintenir la capacité de désendettement.



Structure des effectifs

Tableau des effectifs

Au 31 décembre 2025 les effectifs du SIDESA s'élèvent à 14 emplois permanents (dont 14 pourvus).

Catégorie A

Au 31/12/2025, **10 emplois permanents pourvus** relèvent de la catégorie A.

	Titulaires	Non-Titulaires
Filière Technique	1 ingénieur principal	7 ingénieurs
Filière Administrative	1 attaché principal	1 attaché
TOTAL	2	8

Catégorie B

Au 31/12/2025, **4 emplois permanents pourvus** relèvent de la catégorie B.

	Titulaires	Non-Titulaires
Filière Technique	1 technicien	1 technicien
Filière Administrative	2 rédacteurs	0
TOTAL	3	1

Catégorie C

Au 31/12/2025, aucun emploi permanent pourvu ne relève de la catégorie C.

	Titulaires	Non-Titulaires
Filière Technique	0	0
Filière Administrative	0	0
TOTAL	0	0

Structure des effectifs

Evolution du nombre d'agents par catégories

Le nombre d'agents affectés à des **emplois permanents augmente** (+2) au 1^{er} janvier 2026.

	01/01 2022	01/01 2023	01/01 2024	01/01 2025	01/01 2026
Cat. A	6	6	6	7	10
Cat. B	4	5	4	5	4
Catg. C	1	1	1	0	0
TOTAL	11	12	11	12	14

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs pour l'année 2026

La structure des effectifs demeurera stable en 2026 concernant les emplois permanents.

Il sera fait recours à un recrutement d'un agent par voie contractuelle pour accroissement temporaire d'activité (AMO + affaires générales).

Dépenses de personnel

Traitement indiciaire

Il correspond aux grades occupés par les agents en application des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale.

Régime indemnitaire

Le régime indemnitaire est composé :

- De l'indemnité de résidence ;
- Du supplément familial de traitement pour les agents éligibles ;
- De la NBI pour les fonctions éligibles ;
- De la prime de responsabilité (emploi fonctionnel) ;
- Du RIFSEEP.

NBI

3 agents bénéficient de la NBI.

Heures supplémentaires

Sans objet.

Structure des effectifs

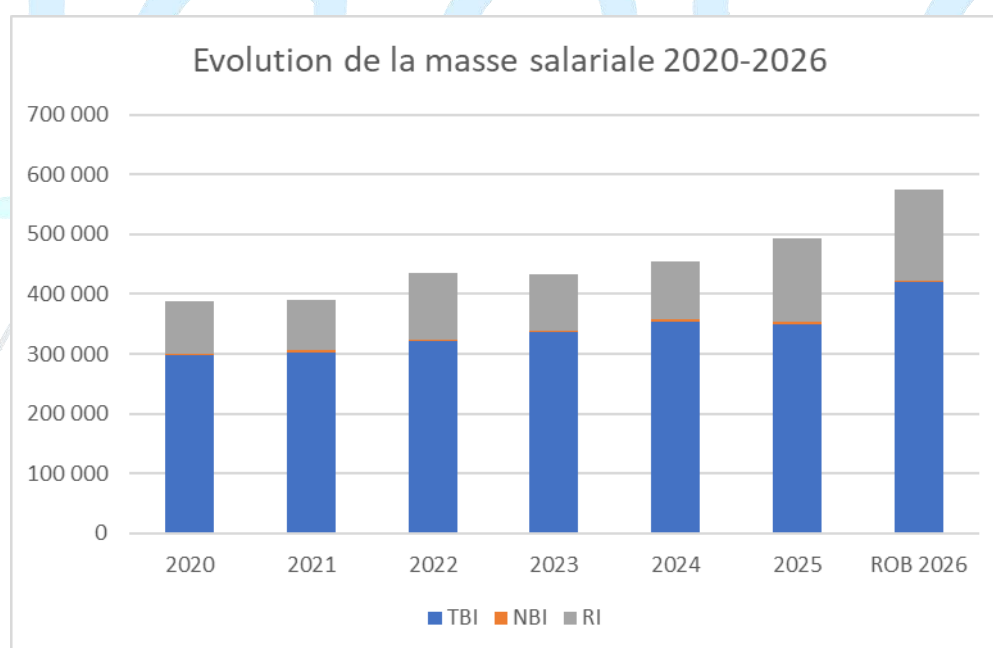
Avantages en nature

Le tableau suivant présente la charge financière des avantages en nature versés aux agents du SIDESA. La charge financière de ces avantages en nature est la suivante :

	2023	2024	2025
Remboursement titres de transports collectifs	703 €	2 504 €	1 367 €
Action sociale (Tickets restaurant)	13 416 €	12 326 €	11 434 €
TOTAL	14 297 €	14 830 €	12 801 €

Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel pour l'année 2026

Le graphique suivant présente l'évolution des dépenses de personnel (masse salariale, hors charges patronales) depuis 2018 et la perspective 2026 :



L'augmentation des dépenses de personnel pour l'année 2026 est liée aux :

- Recrutements de deux ingénieurs chargés d'affaires supplémentaires (emplois permanents) par rapport à 2025 ;
- Recrutement d'un technicien pour accroissement temporaire d'activité ;
- Avancements d'échelon à durée unique.

Structure des effectifs



Durée effective du travail

Le temps de travail au sein du SIDESA est fixé à 37 heures hebdomadaires, ouvrant droit à RTT.

Au 31 décembre 2025, sur 14 emplois permanents pourvus, deux sont à temps partiel (80%).

	Nombre d'heures rémunérées
2022	22 477 heures
2023	22 296 heures
2024	24 403 heures
2025	22 151 heures



Publication du rapport

Le rapport est mis à disposition des collectivités adhérentes et de toute personne intéressée au siège du SIDESA dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Il est également téléchargeable sur le site Internet du SIDESA :
www.sidesa.fr/Extranet/Outils&Publications/Réunions

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'EAU SEINE AVAL

Délibération n°2026-01-02
Composition du Bureau

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à neuf heures, l'Assemblée Générale, légalement convoquée le 22 janvier 2026 s'est réunie à la mairie de Yerville, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Président du SIDESA.

Secrétaire de séance : Georges MOLMY

Nombre total de délégués en exercice	56
Quorum (statuts du SIDESA : présents + représentés)	28
Nombre de délégués présents	24
Nombre de délégués représentés (pouvoirs)	10
Nombre total de voix	34

Etaient présents :

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégué présent
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre	Jean-Pierre THEVENOT
SIEA Caux Nord-Est	Marie-Pierre VITTU
SAEPA du Bray Sud	Jérôme GRISEL
Communauté de Communes Caux Austreberthe	Daniel GRESSANT
SMEA Caux Central	Gérard LEGAY
SMBV Caux Seine	Didier FERON
Caux Seine Agglo	Gilles AMAT
SIAEPA du Crevon	François DELNOTT
SMAEPA Plateau d'Aliermont	Jean-Marie FOLLAIN
SEA Forges-Est	Philippe DION
CA Fécamp Caux Littoral	Bernard HOGUET
SIAEPA Les Grandes Ventes	Jean-Luc LEMASSON
SMAEPA Grigneuseville-Bellencombre	Christophe COQUATRIX
SIAEPA Les Trois Sources Cailly Varenne Béthune	Georges MOLMY
SIAEPA de la région de Doudeville Saint Laurent en Caux	Michel FILLOCQUE
SMBV Durdent Saint Valéry et Veulettes	Michel CORDIER
Commune Saint Nicolas d'Aliermont	Didier BREARD
SMAEPA Yerville	Jean-Pierre CHAUVET
SIAEPA de Sigy-en-Bray	Jérôme GRISEL
Commune de Montville	Gaëlle FLIPO
SMAEPA de la région de Valmont	Laurent VASSET
SMBV Valmont Ganzeville	Antoine SERVAIN
SMBV Valmont Ganzeville	Laurent VASSET
SMAEPA Béthune	Lionel PERRE

Etaient représentés :

NOM DE LA COLLECTIVITE	Pouvoir
SIAEPA O2BRAY	Hervé GUERARD donne pouvoir à Daniel GRESSENT
SMBV Durdent	Jean-François OUVRY donne pouvoir à Antoine SERVAIN
Commune de Forges-les-Eaux	Christine LESUEUR donne pouvoir à Jérôme GRISEL
SIAEPANC Blangy sur Bresle Bouttencourt	André BAYART donne pouvoir à Laurent VASSET
SIGE Bray Bresle Picardie	Jérôme NAUWYNCK donne pouvoir à Philippe DION
Communauté de Communes Terroir de Caux	Robert VEGAS donne pouvoir à Christophe COQUATRIX
SIE Vexin Normand	Guy BURETTE donne pouvoir à Gilles AMAT
SMAEPA Entre Bresle & Yères	Thierry BLONDIN donne pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
SIAEPA Cuy Saint Fiacre	Christian DUCROCQ donne pouvoir à Jean-Luc LEMASSON
Commune de Saint Saens	Pascal TACCONI donne pouvoir à Georges MOLMY

Assistaient également à la séance :

Claire ROCHELLE (SIDESA) ; François-Xavier RIMBOURG (SIDESA) ; Cécile PAQUIN (SIDESA) ; Delphine BOURLIER (SIDESA), Samuel LEGOIS (SIDESA) ; Héloïse LIGNY (SIDESA) ; Horace CODJO (SIDESA) ; Nohad ELIDRISSI (SIDESA) ; Gilbert GREAUME (Membre Honoraire du SIDESA) ; Rémi DUBOST (Membre Honoraire du SIDESA) ; Jean-Marc LEBLOND (CA Fécamp Caux Littoral) ; Samuel GEDRIN (SMAEPA Yerville) ; Catherine COLLET (Commune de Cottevrard)

***Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral portant statuts du SIDESA en date du 14 février 2025 ;
Vu la délibération n°2021-12-03 en date du 14 décembre 2021 relative à la composition du Bureau du SIDESA ;***

L'article L.5211-10 du CGCT dispose que : « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.* »

L'article 4.2 des statuts du SIDESA prévoit que :

« *Le Bureau du SIDESA est composé :*

- *Du Président ;*
- *Des vice-présidents ;*
- *D'autres membres du Bureau.*

Le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau est déterminé par délibération de l'Assemblée Générale. »

Au 1^{er} janvier 2026, l'effectif de l'assemblée délibérante est de 56 membres (pour 49 collectivités adhérentes).

Monsieur le Président rappelle qu'en application de la délibération n°2021-12-03 du 14 décembre 2021, le nombre de membres de Bureau est fixé à 19 membres (1 président, 4 vice-présidents et 15 autres membres). 11 sièges sont actuellement pourvus.

Monsieur le Président propose que le Bureau du SIDESA soit composé de 9 membres :

- 1 Président (de droit le Président élu du SIDESA) ;
- 4 vice-présidents ;
- 4 autres membres.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale à l'unanimité :

- **FIXE** à quatre le nombre de vice-présidents ;
- **FIXE** à quatre le nombre d'autres membres du Bureau ;
- **ABROGE** la délibération n°2021-12-03 en date du 14/12/2021 relative à la composition du Bureau du SIDESA est abrogée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Signature du Président :



Laurent VASSET

Signature du secrétaire de séance :



Georges MOLMY

Pour extrait conforme au registre des délibérations de l'Assemblée. Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture et de son affichage le 28/01/2026

Délibération n°2026-01-03

Création d'un emploi permanent d'attaché hors classe
Suppression d'un emploi permanent d'attaché principal

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à neuf heures, l'Assemblée Générale, légalement convoquée le 22 janvier 2026 s'est réunie à la mairie de Yerville, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Président du SIDESA.

Secrétaire de séance : Georges MOLMY

Nombre total de délégués en exercice	56
Quorum (statuts du SIDESA : présents + représentés)	28
Nombre de délégués présents	24
Nombre de délégués représentés (pouvoirs)	10
Nombre total de voix	34

Etaient présents :

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégué présent
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre	Jean-Pierre THEVENOT
SIEA Caux Nord-Est	Marie-Pierre VITTU
SAEPA du Bray Sud	Jérôme GRISEL
Communauté de Communes Caux Austreberthe	Daniel GRESENT
SMEA Caux Central	Gérard LEGAY
SMBV Caux Seine	Didier FERON
Caux Seine Agglo	Gilles AMAT
SIAEPA du Crevon	François DELNOTT
SMAEPA Plateau d'Aliermont	Jean-Marie FOLLAIN
SEA Forges-Est	Philippe DION
CA Fécamp Caux Littoral	Bernard HOGUET
SIAEPA Les Grandes Ventes	Jean-Luc LEMASSON
SMAEPA Grigneuseville-Bellencombre	Christophe COQUATRIX
SIAEPA Les Trois Sources Cailly Varenne Béthune	Georges MOLMY
SIAEPA de la région de Doudeville Saint Laurent en Caux	Michel FILLOCQUE
SMBV Durdent Saint Valéry et Veulettes	Michel CORDIER
Commune Saint Nicolas d'Aliermont	Didier BREARD
SMAEPA Yerville	Jean-Pierre CHAUVET
SIAEPA de Sigy-en-Bray	Jérôme GRISEL
Commune de Montville	Gaëlle FLIPO
SMAEPA de la région de Valmont	Laurent VASSET
SMBV Valmont Ganzeville	Antoine SERVAIN
SMBV Valmont Ganzeville	Laurent VASSET
SMAEPA Béthune	Lionel PERRE

Etaient représentés :

NOM DE LA COLLECTIVITE	Pouvoir
SIAEPA O2BRAY	Hervé GUERARD donne pouvoir à Daniel GRESSENT
SMBV Durdent	Jean-François OUVRY donne pouvoir à Antoine SERVAIN
Commune de Forges-les-Eaux	Christine LESUEUR donne pouvoir à Jérôme GRISEL
SIAEPANC Blangy sur Bresle Bouttencourt	André BAYART donne pouvoir à Laurent VASSET
SIGE Bray Bresle Picardie	Jérôme NAUWYNCK donne pouvoir à Philippe DION
Communauté de Communes Terroir de Caux	Robert VEGAS donne pouvoir à Christophe COQUATRIX
SIE Vexin Normand	Guy BURETTE donne pouvoir à Gilles AMAT
SMAEPA Entre Bresle & Yères	Thierry BLONDIN donne pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
SIAEPA Cuy Saint Fiacre	Christian DUCROCQ donne pouvoir à Jean-Luc LEMASSON
Commune de Saint Saens	Pascal TACCONI donne pouvoir à Georges MOLMY

Assistaient également à la séance :

Claire ROCHELLE (SIDESA) ; François-Xavier RIMBOURG (SIDESA) ; Cécile PAQUIN (SIDESA) ; Delphine BOURLIER (SIDESA), Samuel LEGOIS (SIDESA) ; Héloïse LIGNY (SIDESA) ; Horace CODJO (SIDESA) ; Nohad ELIDRISSI (SIDESA) ; Gilbert GREAUME (Membre Honoraire du SIDESA) ; Rémi DUBOST (Membre Honoraire du SIDESA) ; Jean-Marc LEBLOND (CA Fécamp Caux Littoral) ; Samuel GEDRIN (SMAEPA Yerville) ; Catherine COLLET (Commune de Cottevrard)

***Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;
Vu la délibération n°2018-20 en date du 01/06/2018 créant un emploi permanent sur le grade de d'attaché principal ;***

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité/établissement.

Monsieur le Président expose qu'un agent – actuellement attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS - est éligible à l'avancement au grade d'attaché hors classe.

Ainsi, il propose à l'assemblée de créer, à compter du 1^{er} février 2026, un emploi permanent à temps complet d'attaché hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale à l'unanimité :

- **CREER** un emploi permanent à temps complet sur le grade de d'attaché hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A à compter du 1^{er} février 2026 ;
- **SUPPRIMER** un emploi permanent sur le grade de d'attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet à compter du 1^{er} février 2026 ;
- **ABROGER** la délibération n°2018-20 en date du 01/06/2018 créant un emploi permanent sur le grade de d'attaché principal ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Signature du Président :



Laurent VASSET

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "GMOLMY".

Georges MOLMY

Pour extrait conforme au registre des délibérations de l'Assemblée. Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture et de son affichage le 28/01/2026

Délibération n°2026-01-04

Tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à neuf heures, l'Assemblée Générale, légalement convoquée le 22 janvier 2026 s'est réunie à la mairie de Yerville, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Président du SIDESA.

Secrétaire de séance : Georges MOLMY

Nombre total de délégués en exercice	56
Quorum (statuts du SIDESA : présents + représentés)	28
Nombre de délégués présents	24
Nombre de délégués représentés (pouvoirs)	10
Nombre total de voix	34

Etaient présents :

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégué présent
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre	Jean-Pierre THEVENOT
SIEA Caux Nord-Est	Marie-Pierre VITTU
SAEPA du Bray Sud	Jérôme GRISEL
Communauté de Communes Caux Austreberthe	Daniel GRESSENT
SMEA Caux Central	Gérard LEGAY
SMBV Caux Seine	Didier FERON
Caux Seine Agglo	Gilles AMAT
SIAEPA du Crevon	François DELNOTT
SMAEPA Plateau d'Aliermont	Jean-Marie FOLLAIN
SEA Forges-Est	Philippe DION
CA Fécamp Caux Littoral	Bernard HOGUET
SIAEPA Les Grandes Ventes	Jean-Luc LEMASSON
SMAEPA Grigneuseville-Bellencombre	Christophe COQUATRIX
SIAEPA Les Trois Sources Cailly Varenne Béthune	Georges MOLMY
SIAEPA de la région de Doudeville Saint Laurent en Caux	Michel FILLOCQUE
SMBV Durdent Saint Valéry et Veulettes	Michel CORDIER
Commune Saint Nicolas d'Aliermont	Didier BREARD
SMAEPA Yerville	Jean-Pierre CHAUVET
SIAEPA de Sigy-en-Bray	Jérôme GRISEL
Commune de Montville	Gaëlle FLIPO
SMAEPA de la région de Valmont	Laurent VASSET
SMBV Valmont Ganzeville	Antoine SERVAIN
SMBV Valmont Ganzeville	Laurent VASSET
SMAEPA Béthune	Lionel PERRE

Etaient représentés :

NOM DE LA COLLECTIVITE	Pouvoir
SIAEPA O2BRAY	Hervé GUERARD donne pouvoir à Daniel GRESSENT
SMBV Durdent	Jean-François OUVRY donne pouvoir à Antoine SERVAIN
Commune de Forges-les-Eaux	Christine LESUEUR donne pouvoir à Jérôme GRISEL
SIAEPANC Blangy sur Bresle Bouttencourt	André BAYART donne pouvoir à Laurent VASSET
SIGE Bray Bresle Picardie	Jérôme NAUWYNCK donne pouvoir à Philippe DION
Communauté de Communes Terroir de Caux	Robert VEGAS donne pouvoir à Christophe COQUATRIX
SIE Vexin Normand	Guy BURETTE donne pouvoir à Gilles AMAT
SMAEPA Entre Bresle & Yères	Thierry BLONDIN donne pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
SIAEPA Cuy Saint Fiacre	Christian DUCROCQ donne pouvoir à Jean-Luc LEMASSON
Commune de Saint Saens	Pascal TACCONI donne pouvoir à Georges MOLMY

Assistaient également à la séance :

Claire ROCHELLE (SIDESA) ; François-Xavier RIMBOURG (SIDESA) ; Cécile PAQUIN (SIDESA) ; Delphine BOURLIER (SIDESA), Samuel LEGOIS (SIDESA) ; Héloïse LIGNY (SIDESA) ; Horace CODJO (SIDESA) ; Nohad ELIDRISSI (SIDESA) ; Gilbert GREAUME (Membre Honoraire du SIDESA) ; Rémi DUBOST (Membre Honoraire du SIDESA) ; Jean-Marc LEBLOND (CA Fécamp Caux Littoral) ; Samuel GEDRIN (SMAEPA Yerville) ; Catherine COLLET (Commune de Cottevrard)

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique ;

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

L'assemblée délibérante adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence, convient de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents du SIDESA.

Considérant d'adoption de la délibération n°2026-01-03 en date du 28/01/2026 supprimant un emploi permanent d'attaché principal et créant un emploi permanent d'attaché hors classe, il est proposé en conséquence la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Poste occupé	Date de création	Délibération création	Cadre d'emploi	Grade	Ouverts	Pourvus	Vacants
Filière administrative							
DGS	28/01/2026	n°2026-01-03	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0
Assistante de Direction chargée des Finances	27/10/2022	n°2022-10-10	Rédacteur	Rédacteur Principal 1ère classe	1	1	0
Juriste	08/04/2006	n°2006-08	Attaché	Attaché	1	1	0
Assistante AMO	27/03/2024	n°2024-03-05	Rédacteur	Rédacteur	1	1	0
Filière technique							
Ingénieur Chargé d'Affaires AMO	20/10/2020	n°2020-06	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	0
Ingénieur Chargé d'Affaires AMO	15/11/2008	n°2008-27	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0
Ingénieur Chargé d'Affaires AMO	08/04/2021	n°2021-16	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0
Ingénieur Chargé d'Affaires AMO	26/01/2021	n°2021-06	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0
Ingénieur Chargé d'Affaires AMO	01/04/2016	n°2016-07	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0
Ingénieur Chargé d'Affaires AMO	15/11/2024	n°2024-11-07	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0
Ingénieur Chargé d'Affaires AMO	29/10/2025	n°2025-10-xx	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0
Ingénieur Coordination Animation BAC	15/11/2024	n°2024-11-06	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0
Technicien Chargé d'Affaires AMO	26/01/2021	n°2021-05	Technicien	Technicien Principal 2ème classe	1	1	0
Technicien SIG	03/04/2019	n°2019-06	Technicien	Technicien	1	1	0
TOTAL					14	14	0

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Signature du Président :



Laurent VASSET

Signature du Secrétaire de séance :



Georges MOLMY

Pour extrait conforme au registre des délibérations de l'Assemblée. Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture et de son affichage le 28/01/2026